République française - Liberté - Égalité - Fraternité

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2019-164

NG

OBJET : Ouverture d'un concours externe sur titres d'auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe - session 2020 - IDF

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et relèvent respectivement des échelles C1, C2 et C3 de rémunération,

Vu le décret n° 92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres avec épreuves pour le recrutement notamment des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particulier de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté n°2015-153 du 29 avril 2015 donnant respectivement délégation de signature à Mmes Martine BARBEROUX, Directrice des concours, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe,

Vu l'arrêté n°2018-359 du 06 novembre 2018, donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe chargée des concours, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale,

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France,

Considérant les besoins exprimés par les collectivités ou les établissements d'Ile-de-France,

ARRETE

Article 1 : Un concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de puériculture territorial principal de 2^{ème} classe est ouvert à compter du 1^{er} octobre 2019.

Article 2 : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne au plus tard le 6 novembre 2019.

Article 3: Pendant la période de retrait de dossiers, du 1^{er} octobre au 6 novembre 2019, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet <u>www.cig929394.fr</u>.

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

Article 4: La clôture des inscriptions est fixée au 14 novembre 2019 (cachet de la poste faisant foi).

Article 5: L'épreuve orale d'admission aura lieu à compter du **27 février 2020** au CIG de la petite couronne 1 rue Lucienne Gérain – 93698 PANTIN.

Accusé de réception en préfecture 093-287500060-20190715-2019-164-AR Date de télétransmission : 25/07/2019 Date de réception préfecture : 25/07/2019 Article 6 : Le nombre de postes ouverts au concours est fixé à 600

Article 7 : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est consultable sur le site www.cig929394.fr, est communicable à toute personne en faisant la demande.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affichée dans les locaux des Centres de Gestion de la région Ile-de-France, du C.N.F.P.T. et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 15 juillet 2019

Pour le Président et par délégation, La Directrice Générale Adjoint,

Sarah DESLANDES